

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**

Séance du 28 mars 2023

Le 28 mars deux mil vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales de SAINT-JEAN DE GONVILLE, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel BRULHART, Président, en session ordinaire.

En exercice : 9

Présents : Michel BRULHART, Janine BAIL, Marie-Jeanne CLARET, Paula MACHADO, Sandrine BAIL, Adeline SIBELLE

Absents excusés : Emmanuelle LAURE (procuration à Adeline SIBELLE), Valérie DI PAOLO VUAILLAT (procuration à Paula MACHADO), Cécile MAGNIN

OBJET : Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Monsieur André Rietzmann du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales de SAINT-JEAN DE GONVILLE, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur André Rietzmann du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion et le compte administratif du C.C.A.S. pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré.

Le Président,
Michel BRULHART

